

Sous la direction de
Camille Gourdeau

(SE) FORMER
À LA LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS RACISTES

LES CAHIERS DE LA LCD
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
Hors-série 3

L'Harmattan

SOMMAIRE

Introduction	
De l'éducation contre le racisme à la pédagogie antiraciste ?	
Camille Gourdeau	11
Racisme et discriminations. Du débat académique aux politiques publiques	
Entretien avec Tanya Golash-Boza, Patrick Simon et Marco Martiniello, réalisé par Camille Gourdeau	21
Quelle action publique face au racisme : sortir du sentiment d'impuissance, réinvestir la créativité. Quelques enseignements d'une recherche-action	
Fabrice Dhume	37
Les formations de prévention et de lutte contre les discriminations dans les entreprises ou au travail	
Cândida Ferreira	49
Un dispositif de formation-action pour lutter de façon systémique contre les discriminations. L'exemple des missions locales	
Olivier Noël	55
Grands méchants mots : témoignages de racisme vécu pendant l'enfance	
Entretien avec Chérine Amar, artiste et dé-formatrice, réalisé par Camille Gourdeau	65
APPEL À COMMUNICATIONS	
Colloque 10 ans de lutte contre les discriminations	71

RACISME ET DISCRIMINATIONS. DU DÉBAT ACADÉMIQUE AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Entretien avec Tanya Golash-Boza, Patrick Simon
et Marco Martiniello, réalisé par Camille Gourdeau

Entretien croisé avec Tanya Golash-Boza¹, professeure de sociologie, université de Californie, Merced, Marco Martiniello², directeur de recherche au fonds national de la recherche scientifique (FRS-FNRS) en Belgique et directeur du centre d'études de l'ethnicité et des migrations (Cedem) à l'université de Liège et Patrick Simon³, directeur de recherche à l'institut national d'études démographiques (Ined), chercheur associé au centre d'études européennes à Sciences Po.

Réalisé par Camille Gourdeau

Quels sont les débats et les thèmes prioritaires actuels qui animent le champ de recherche dans vos pays respectifs ? Pouvez-vous nous citer trois à quatre ouvrages qui font référence et qui offrent un cadre aux travaux de recherche ?

Tanya Golash-Boza : À partir de 2005, à la suite d'un doctorat sur le discours de la négritude au Pérou en sociologie à l'université de Caroline du Nord, j'ai mené des travaux sur l'idée de la race en Amérique latine, puis sur les politiques d'immigration et leur racialisation allant à l'encontre des droits humains, et enfin sur les expulsions et la manière dont la gentrification est racialisée dans les espaces urbains aux États-Unis. Aux États-Unis aujourd'hui,

¹ Tanya Golash-Boza a notamment publié : (2015), *Deported: Immigrant Policing, Disposable Labor and Global Capitalism*, New York University Press ; (2022), *Race and Racisms: A Critical Approach*, Oxford University Press ; (2023), *Before Gentrification: The Creation of DC's Racial Wealth Gap*, University of California Press.

² Marco Martiniello a notamment publié : (2013), *Penser l'ethnicité. Identité, culture et relations sociales*, Presses universitaires de Liège ; (2014), *Multiculturalism and the Arts in European Cities*, Routledge ; avec Kasinitz P. (dir.) (2019), *Music, Immigration and the City: A Transatlantic Dialogue*, Routledge.

³ Patrick Simon a notamment publié : avec Laxer E. et Reitz J. G. (2019), « Muslims' political and civic incorporation in France and Canada : testing models of participation », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 46, n° 17, pp. 3677-3702 ; (2017), « The failure of the importation of ethno-racial statistics in Europe : debates and controverses », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 40, n° 13, pp. 2326-2332 ; avec Foner N. (2015), *Fear, Anxiety and National Identity: Immigration and Belonging in North-America and Western Europe*, Russel Sage Foundation ; avec Beauchemin C. et Hamel C. (2016), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Ined, Grandes Enquêtes.

deux thèmes de recherche traitent des questions de racisme : le capitalisme racial ainsi que la fin du racisme ouvert dont découle l'émergence d'un racisme daltonien. Sur le capitalisme racial qui apparaît à la fin des années 1970, les textes de référence sont celui de Charisse Burden-Stelly, publié dans le *Monthly Review*, avec une audience grand public écrite par des intellectuels, et intitulé « Modern US racial capitalism », et celui de Prentiss A. Dantzer, publié dans la revue *Race, Ethnicity and the City*, intitulé « The urban process under racial capitalism : Race, anti-Blackness, and capital accumulation », en juin 2021. Cette notion de capitalisme racial n'a été que récemment utilisée aux États-Unis, avec 16 700 mentions dans les ouvrages publiés depuis 2020 et très peu avant cette date. Elle est devenue un outil analytique très répandu dans la recherche académique et permet de comprendre comment la racialisation et l'exploitation capitaliste se sont constituées conjointement. Cette notion fonctionne pour comprendre la position des Noirs dans la société américaine mais aussi la position des *Anti-blackness* qui ne se résume pas à être contre les Noirs. Être Noir permet au capitalisme d'extraire une plus-value essentielle dans un processus de fonctions politico-économiques, comme, par exemple, l'accumulation ou la dé-cumulation des richesses. Les théories du capital sont donc mobilisées pour comprendre les inégalités raciales. Cette démarche se distingue de l'intersectionnalité qui inclut seulement des questions d'identité et de discrimination selon plusieurs critères, comme le genre et la couleur de peau, alors que le capitalisme racial aborde plutôt la question de l'intégration du capitalisme et des processus de racialisation. L'article de Prentiss A. Dantzer utilise le capitalisme racial comme un cadre pour comprendre le processus urbain de deux manières : pour montrer le caractère racial du processus urbain et positionner le capitalisme et le racisme comme deux systèmes d'exploitation interdépendants. Il explique comment la dépossession des Noirs régénère ce cycle d'exploitation. Après le mouvement pour les droits civiques, les États-Unis sont passés d'un racisme ouvert à un racisme couvert appelé « racisme daltonien » comme le démontre le sociologue Eduardo Bonilla-Silva. Dans son ouvrage intitulé *Racism without Racists : Color-Blind Racism and the Persistence of Racial Inequality in the United States* (édité par Rowman & Littlefield en 2003), il explique pourquoi le racisme est toujours présent dans un pays qui déclare que celui-ci est non acceptable en analysant les discours des Blancs qui ne veulent pas paraître racistes. Par exemple, dans le cas d'un recrutement, évoquer le choix de ne pas vouloir embaucher une personne habitant dans un quartier éloigné – et par conséquent habité par des Noirs – permet d'éviter l'accusation de racisme. Un débat a émergé dans les dernières années mettant en avant que ce racisme n'est pas toujours couvert, comme aux dernières élections présidentielles où les Mexicains ont été qualifiés de voleurs et les Noirs de voleurs, où des manifestations anti-juifs ont été encouragées par la candidature de Donald Trump. Le début de la pandémie du Covid-19 a donné lieu également à un racisme ouvert contre les populations asiatiques. Sur ce

retour du racisme ouvert, la sociologue indigène Dwanna L. Robertson analyse la manière dont le racisme anti-amérindien qui se manifeste à travers des propos et des images stéréotypés est très présent dans la société américaine et perçu comme acceptable. L'article de Dwanna L. Robertson, « Invisibility and the color-blind era : Examining legitimized racism against indigenous peoples » (2015) pose également la question de la co-existence de ces deux racismes couverts et ouverts aux États-Unis.

Marco Martiniello : La Belgique est divisée en trois régions (la Wallonie, la Flandre et Bruxelles), sans champ scientifique, pédagogique et médiatique unifié. Il y a parfois des difficultés à établir des contacts entre les équipes de recherche situées dans ces trois régions et leurs financements ne se déploient pas à l'échelle nationale comme le centre national de la recherche scientifique (CNRS) en France. Leurs thématiques de recherches sont souvent différentes et les référents internationaux également. Du côté francophone, wallon et d'une partie de Bruxelles, les travaux français sont très suivis tandis que du côté flamand, ce sont plutôt les travaux menés aux Pays-Bas, en Angleterre et aux États-Unis qui font référence. C'est un cadre important pour comprendre la portée des travaux universitaires sur les migrations, le racisme et les discriminations en Belgique. On constate la diversification, voire l'éclatement, des thèmes de recherche selon une logique de fédéralisation, sans priorités fixées par les institutions scientifiques qui pilotent la recherche, même s'il existe, à côté du FRS-FNRS francophone et du fonds flamand de la recherche scientifique (FWO), une politique scientifique dont les thématiques sont décidées par le gouvernement fédéral. Par exemple, nous avons mené des recherches sur les nouvelles migrations en 2009 et en 2003, sur la manière dont les étrangers se positionnent par rapport au droit pour la politique scientifique fédérale (BELSPO) avec une demande de travailler sur le plan fédéral. Mais les conclusions sont arrivées au moment où le gouvernement a changé compte tenu de son instabilité chronique et elles n'ont pas été. Il existe aussi un programme commun de recherche de pointe dénommé « Excellence of Science » (*EOS*), qui est lancé tous les quatre ans conjointement par le FRS-FNRS et le FWO. Les questions de racisme et de discriminations n'étaient pas alors suffisamment portées politiquement lors du lancement du dernier programme. Dans trois ans, le nouveau programme pourra, je l'espère, comporter de telles priorités thématiques. Face à cette diversification des travaux, il s'avère difficile de constituer des lignes directrices et des cohérences au niveau de l'ensemble du pays. Dans des secteurs spécifiques comme le logement, l'emploi ou la culture, les problématiques émergent progressivement. Sur l'asile ou le droit, les travaux sur les migrations sont développés avec une perspective de racialisation des politiques publiques et dans une démarche d'intersectionnalité. Les travaux francophones vont plutôt citer des recherches comme celles de Didier et Éric Fassin (2006), alors que les travaux flamands vont citer des problématiques américaines sur la

blanchité. Une autrice comme Robin Di Angelo (2018) est peu reconnue du côté francophone alors qu'elle fait référence du côté néerlandophone. Et bien sûr la question décoloniale touche l'ensemble des travaux en Belgique et permet d'envisager des points de convergence entre les équipes, comme le prouve la création pionnière en Belgique d'une école doctorale sur le racisme et l'antiracisme réunissant des universités d'Anvers, Gand, Liège et Bruxelles dans le cadre du réseau de recherche européen IMISCOE. Les approches et les manières de penser les thématiques sont largement différentes selon les régions linguistiques, même si des convergences émergent. Les francophones ont longtemps considéré qu'ils étaient immunisés contre le racisme qui était réservé aux Flamands en raison du mouvement séparatiste, ultranationaliste et extrémiste très fort trouvant ses racines dans la période nazie en Flandre. Du côté wallon, il y a une certaine fierté de ne pas avoir un tel mouvement politique fort et de ne pas avoir de politisation du racisme dans les institutions. Or, dans la vie quotidienne, les mécanismes du racisme systémique et structurel du racisme et des discriminations existent aussi. Elles commencent à être sérieusement étudiées. En Flandre, la résistance à cette politisation du racisme se met en œuvre dans le monde académique et médiatique, malgré les coupes budgétaires dans les programmes de recherche décidées par la sphère politique où siège cette Nouvelle alliance flamande (NVA), un des deux partis nationalistes et séparatistes flamands. Il y a donc une pression politique très forte sur le monde académique flamand, que l'on trouve moins du côté francophone, pour décourager les recherches sur le racisme et plus généralement sur les migrations.

Je voudrais souligner qu'en 2022, le service de l'égalité des chances du ministère fédéral de la Justice a commandité une recherche universitaire sur l'impact de l'histoire coloniale de la Belgique sur les formes contemporaines de racisme et de discrimination. Mon centre de recherche a gagné ce marché pour réaliser une recherche assez inédite dans le contexte belge. Le rapport de recherche a été déposé à l'été 2024⁴.

Patrick Simon : Il y a de nombreux débats en France dans le champ de la recherche sur le racisme, l'antisémitisme, les discriminations et sur la diversité ethno-raciale. Les termes et concepts génèrent eux-mêmes d'autres domaines de recherche qui ne communiquent pas nécessairement entre eux. Leur légitimité et leur pertinence sont fréquemment disputées. La dimension centrale réside dans l'articulation ou l'intersection entre le genre, la classe et la race qui a provoqué des débats académiques violents. Les débats ont pris plus d'ampleur à la suite du développement des travaux sur la question ethno-raciale. Ces travaux ont modifié le cadrage habituel des recherches sur l'immigration et l'intégration, ce qui a généré en retour une forme de résistance, voire de réaction critique, dans le champ de la recherche. Les débats ne se sont pas

⁴ Le rapport de recherche est disponible en suivant ce lien : <https://text.so/mEqBNd>.

limités à la sphère académique et ont très vite débordé dans les médias et sur la scène politique. De fait, le réinvestissement sur le racisme et les questions ethno-raciales avec une prise en compte du racisme structurel et institutionnel, ainsi que l'utilisation de la référence à la race dans une optique critique de construction sociale, ont provoqué des controverses. On peut en trouver des traces dans l'ouvrage collectif dirigé par Didier et Éric Fassin, *De la question sociale à la question raciale* (2006, La Découverte), qui marque une étape de ce développement. La charge contre les travaux s'inscrivant dans le paradigme des questions raciales a été récemment incarnée par Gérard Noiriel et Stéphane Beaud (2021) dans des textes d'intervention, des articles et un ouvrage qui défendent le primat des inégalités socio-économiques sur les autres formes de domination et dénoncent ce qu'ils considèrent comme une hégémonie du paradigme racial. En parallèle, un autre débat, qui n'est pas totalement indépendant du premier, porte sur la place de l'islam et des musulmans dans la société française et la question de la laïcité. Les débats autour des processus de radicalisation et du rapport à la laïcité des musulmans mettent en évidence des échanges entre les champs politiques, médiatiques et la recherche. Les controverses scientifiques portent aussi bien sur les concepts que sur les indicateurs permettant d'étudier la radicalisation ou les attitudes et opinions des musulmans et la façon de les interpréter. On a pu voir une certaine porosité entre les cadrages politiques et des mobilisations d'intellectuels médiatiques et académiques, dont beaucoup sont à la retraite, autour des accusations d'islamo-gauchisme et d'hégémonie des études décoloniales à l'université. Dans une grande confusion théorique et conceptuelle, sont dénoncés les approches intersectionnelles, les « théories du genre », la mobilisation du concept d'islamophobie⁵, le développement des recherches sur le racisme et les discriminations mobilisant les catégories ethnoraciales et les concepts de racisme systémique ou de personnes racisées. Des chercheur·es sont critiqué·es en raison de leurs objets de recherche en prise avec les débats politiques, et perçu·es comme plus militant·es que scientifiques. Les enquêtes que j'ai menées sur les modes de participation des musulmans à la société ont suscité de vives critiques parce qu'elles montrent l'ampleur des discriminations qu'ils et elles subissent et ne valident pas la distance que les musulmans auraient à l'égard de la République et de la chose publique. Des enquêtes ont développé cette idée, que ce soit celle publiée par l'institut Montaigne ou celle sur la radicalisation conduite par Olivier Galland et Anne Muxel (2018). Elles ont contribué à donner une image d'irrédentisme ou de rupture chez les jeunes musulmans dont les attitudes homophobes, anti-laïques et de repli identitaire participaient à construire une sorte de contre-société. Cependant, j'ai essayé de montrer que les questions posées dans ces enquêtes pour enregistrer les

⁵ V. Mohammed M. et Hajjat A. (2016), *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, La Découverte. Cet ouvrage sur la construction du problème musulman a contribué à rendre visibles ces débats.

attitudes et les valeurs de ces jeunes musulmans étaient équivoques ou posaient un problème dans leur interprétation.

Ce débat a suscité des attaques contre un article publié avec Jean-Baptiste Coulmont dans la revue de l'Ined, *Populations et société*, sur la transmission des prénoms dans les familles immigrées. La conclusion était que les petits enfants d'immigré(s) maghrébin(s) – donc la troisième génération – ne recevaient plus beaucoup de prénoms arabo-musulmans et, à l'instar de ce qui se produit dans les autres familles d'origine immigrée, ont des prénoms venant d'univers culturels extrêmement diversifiés. Ce résultat a été contesté et nous avons été attaqués pour une prétendue manipulation des données. Cela montre l'étendue du débat en France et l'intensité des attaques quand la recherche aborde les questions relatives à l'islam en plus de celles de la race. L'enquête Trajectoires et Origines (TeO) a placé les questions d'intégration et des discriminations au même niveau et prend ainsi acte des déplacements de ces questions de recherche et de la façon dont elles sont formulées. Les résultats de cette enquête permettent aussi d'alimenter un certain nombre de travaux avec les données collectées. Il y a un effet de va-et-vient entre l'agenda de cette enquête, ce que les résultats éclairent et le recadrage des débats académiques sur certaines questions liées aux politiques publiques qui les intègrent.

Quelles sont les politiques publiques de lutte contre le racisme et les discriminations et comment sont-elles mises en œuvre ? Se fondent-elles sur des travaux de recherche ? Ont-elles évolué ces dernières années et pourquoi ?

T. G.-B. : Dans les années 1950 et 1960 aux États-Unis, beaucoup de lois ont été votées contre la discrimination raciale. Depuis la révolution des droits civiques, la base de la législation porte sur l'égalité entre les races et la discrimination est devenue illégale. Comme il y a toujours des inégalités raciales dans la société américaine, des lois d'actions affirmatives ont été mises en place. Ce que la France qualifie de programmes de discrimination positive ne peut pas décrire ce qui est fait aux États-Unis. Avec ces lois d'actions affirmatives, tout recrutement doit, par exemple, se doter de données sur les candidats concernant les femmes, les appartenances raciales, etc., y compris dans le monde académique. Si le pourcentage des femmes ou des Noirs est faible, on doit démontrer que des efforts ont été déployés pour solliciter plus de candidatures parmi ces deux populations sous-représentées dans ce secteur. C'est tout le processus qui est envisagé et pas les résultats, ni l'adoption de quotas qui ont été utilisés dans le passé. En Californie par exemple, il est interdit de considérer un candidat en fonction de son appartenance raciale pour une entrée à l'université ou pour un poste d'enseignant. Avant l'année 2025, on pouvait envisager sa « contribution à la diversité » comme un critère de sélection dans ce domaine. Par exemple, dans mon

université, la grande majorité des étudiants sont latino-américains (plus de 60 %). Elle recrutait donc des enseignants ayant de l'expérience avec la communauté latino-américaine – personnes dont les expériences peuvent contribuer à la diversité. Pourtant, en février 2025, l'université de Californie a décidé d'interdire l'usage de la « contribution à la diversité » comme critère de sélection des candidats, en réponse aux critiques de ces programmes parvenant de la Maison-Blanche.

M. M. : En Belgique, le socle des politiques publiques est constitué par deux lois : la loi fédérale de 1981 réprime les expressions du racisme, discours, agressions, etc. Cette loi a été augmentée en 2003, puis 2007, par une loi spécifique anti-discriminations qui fixe 19 critères dont 5 sont dits « raciaux » (prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance, ethnicité) et aussi la religion. Les questions de genre et d'égalité entre les sexes sont traitées par une autre institution spécialisée sur l'égalité des chances. L'Unia est l'institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination, défend l'égalité des chances et la participation égale et inclusive dans tous les secteurs de la société tout en veillant au respect des droits humains⁶. L'Unia veille aussi à la mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre le racisme et les discriminations et lance des études sur ces problématiques. Aujourd'hui, la Flandre a décidé de se retirer de cette institution fédérale pour créer une institution proprement flamande. Les actions sont surtout développées avec une certaine autonomie à l'échelle des collectivités locales sur la base du respect de ce socle constitué par ces deux lois. Du côté francophone, les huit centres régionaux pour l'intégration prennent en charge ces thématiques du racisme et des discriminations selon un décret wallon, avec des différences d'intervention d'un centre à l'autre selon la tradition laïque ou interculturelle des villes. Du côté flamand, la priorité clairement précisée est l'intégration culturelle et linguistique des étrangers et la lutte contre le racisme est plutôt soutenue par les revendications militantes ou culturelles en dehors des institutions politiques.

La Belgique avait signé en 2021 la déclaration de Durban et s'était engagée à produire un plan national de lutte contre le racisme. À ce jour, ce plan national n'a pas encore vu le jour en raison notamment de la lenteur du côté flamand qui s'explique par la puissance des deux partis nationalistes flamands : la NVA et le Vlaams Belang qui rendent tout progrès sur cette question très difficile.

P. S. : En France, les politiques publiques de lutte contre le racisme et les discriminations ont connu des évolutions constantes depuis la fin des années 1990. La mise sur agenda de la lutte contre les discriminations après les

⁶ L'Unia, ex-centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, est une institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances en Belgique.

directives européennes de 2000 a éclipsé en partie la question du racisme qui est revenue de façon plus explicite dans les années 2010, en relation avec la réactivation de la lutte contre l'antisémitisme. On observe un balancier constant entre les paradigmes de l'intégration et des discriminations qui s'avèrent plus concurrents que complémentaires. Il en va de même des organismes en charge de l'intervention publique sur le racisme et les discriminations.

Ces institutions ont leur propre logique et des agendas différents. La création de la Dilcrah en 2012 a été en partie une volonté politique de recadrer les questions de racisme, d'antisémitisme de discriminations. En s'ajoutant au millefeuille institutionnel constitué par le Défenseur des droits et la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), les plans territoriaux de lutte contre les discriminations qui relèvent du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et maintenant de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la création de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) a renforcé la confusion sur les prérogatives respectives de ces institutions. Dans les années 2000, quand la lutte contre les discriminations a été mise sur l'agenda politique, il fallait rendre plus cohérente l'action des pouvoirs publics en supprimant la multiplication des acteurs publics dont les façons d'approcher le sujet étaient parfois très différentes. Le groupe d'étude et de lutte contre les discriminations (GELD), puis la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), ont été instaurés pour rassembler l'ensemble des actions conduites au nom de la lutte contre les discriminations. Mais la CNCDH a continué à exister et le Défenseur des droits et la Dilcrah sont arrivés comme de nouveaux opérateurs dans ce champ. La disparition du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild), qui était un opérateur puissant, et la moindre prise en charge des actions de lutte contre les discriminations par les politiques de droit commun ont réduit les interventions publiques sur le terrain. Le paysage des politiques publiques sur ces questions montre, de manière très évidente, que les opérateurs sont en quelque sorte impuissants parce que les orientations et leurs mises en œuvre sont dispersées. Il n'y a pas convergence des conceptions de ce qui devrait être décidé en matière de lutte contre les discriminations et les approches restent extrêmement formelles, orientées sur les formations des acteurs, sans agir de manière approfondie sur les structures et les dynamiques, sans favoriser la visibilité des personnes exposées à ce racisme et ces discriminations. Du côté gouvernemental, il n'y a pas un pilotage très identifié sur les discriminations ethno-raciales, d'un niveau équivalent à celui de l'égalité de genre. Il reste donc très difficile de définir quelles actions effectives sont à mettre en œuvre. On tourne autour de ces questions depuis 20 ans sans parvenir à devenir opérationnel, notamment

en associant plus directement les personnes discriminées en raison de leurs origines ethno-raciales et les (rares) associations qui les représentent.

Si les politiques publiques sont informées et influencées par les travaux de recherche, elles se construisent parfois en réaction à leurs résultats. Les enquêtes quantitatives, et plus généralement les recherches mobilisant des statistiques, sont beaucoup plus fréquemment mobilisées par des politiques publiques. Le lien est plus immédiat que dans le cas de travaux plus monographiques ou qualitatifs. Dès que l'on parle de politiques de lutte contre les discriminations ou contre le racisme, les opérateurs sont intéressés par les travaux de recherche, en l'occurrence la Dilcrah et le Défenseur des droits, qui ont été et sont des financeurs de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO). La contribution est directe même si la réutilisation opérationnelle des données est assez limitée car, au-delà d'un cadrage général, une enquête en population générale n'est pas à proprement parler un instrument de politique publique. Par ailleurs, les résultats des analyses statistiques ont peu de conséquences sur les politiques de lutte contre les discriminations ethno-raciales qui butent sur l'évitement des catégories renvoyant aux personnes racisées et, en conséquence, le caractère peu opérationnel des dispositifs d'action publique.

Quels sont les liens entre le militantisme et le champ de la recherche ? Les actions sont-elles convergentes ?

T. G.-B. : Aux États-Unis, presque tous les chercheurs travaillant sur le racisme sont des militants, y compris comme membres d'un groupe de chercheurs réunis par leur appartenance à une communauté ou parce qu'ils passent du temps avec les étudiants de leur communauté. Ils sont conscients des phénomènes de racisme pernicieux sur les campus et souhaitent les éradiquer à travers leurs travaux. Racisme et militantisme sont très convergents aux États-Unis. Dans les sélections académiques des chercheurs, comme en France, cette dimension militante n'est pas évaluée positivement, mais les chercheurs sont très présents dans l'espace public, par exemple dans les débats sur les migrations et le racisme sur les réseaux sociaux. Leurs travaux sont utilisés comme ressources par les mouvements sociaux en tant qu'expertise sur ces questions. Mes recherches sur la gentrification à Washington, DC ont entraîné de nombreuses présentations à Washington, DC. Dans des États plus conservateurs, les chercheurs qui sont impliqués dans ces mobilisations antiracistes rencontrent des difficultés avec les pouvoirs locaux, contrairement à la Californie qui est un État libéral. Le contexte politique des États importe beaucoup.

M. M. : Historiquement, les chercheurs qui ont investi ce champ avaient un vécu migratoire et étaient issus du militantisme politique ou associatif immigré. C'est la génération dont je suis représentatif et qui occupe parfois

des postes académiques dans les sciences sociales. Aujourd'hui, la professionnalisation du champ fait que des carrières scientifiques peuvent se développer sans lien avec le militantisme, l'expérience personnelle des migrations et le vécu du racisme. Une partie du monde militant racisé conteste l'expertise académique et organise des formations professionnelles et des actions pédagogiques sur ces thèmes, en revendiquant une expertise de l'expérience considérée comme la seule valable et légitime. L'entente n'est pas facile et les clivages se creusent sans collaboration ambitieuse possible. Les jeunes chercheurs qui ont fait tout le cursus universitaire accusent les anciennes générations en place de les « raciser » et de bloquer leur accès à des postes de recherche et à une carrière. On observe donc une sorte de lutte pour savoir quelle est l'expertise la plus significative et légitime sur ces questions. Qui peut parler et à la place de qui ? Ces questions entraînent des débats houleux qui sont plus présents à Bruxelles qu'à Liège par exemple. La problématique décoloniale est devenue un enjeu central sur lequel les chercheurs et le monde militant se positionnent. Finalement, la Belgique a compris qu'il n'était plus possible de ne pas avoir un discours cohérent sur l'époque coloniale et ses traces dans la société belge actuelle. Du côté néerlandophone, la hiérarchie académique est peu marquée par la diversité des profils et un réseau s'est créé pour lutter contre le racisme et le sexisme et développer plus de diversité dans les universités. La place des femmes au sein du personnel enseignant à l'université progresse également alors que celle des personnes racisées est encore plus compliquée à faire avancer.

P. S. : Le champ militant sur le racisme et les discriminations en France a beaucoup évolué et est lui-même dans une situation de conflictualité comparable à celle du monde académique sur ces questions. L'antiracisme universaliste plus canonique issu de la lutte contre l'antisémitisme du début du XX^e siècle et les associations les plus installées et les plus légitimes sont en concurrence avec de nouvelles associations qui émergent dans le champ de l'antiracisme politique et dont la caractéristique est de revendiquer une voix au nom de celles et ceux qui sont exposés au racisme et aux discriminations. Les associations universalistes parlent au nom de la société, sur un plan principiel, et ne cherchent pas à promouvoir la reconnaissance des minorités ni à leur donner une voix en tant que telles. Elles considèrent que les actes de racisme et de discriminations fracturent la société et en dégradent les principes, mais elles ne situent pas la cause des discriminations dans les apories de la conception républicaine de l'égalité et le fonctionnement institutionnel ordinaire. Les associations qui entendent parler au nom des minorités ont adopté un cadrage nettement plus critique à l'égard des institutions et du modèle républicain universaliste et leur agenda correspond à des groupes d'intérêt et de luttes. Ce champ militant hétérogène a longtemps été extrêmement contrôlé par les pouvoirs publics qui marginalisent certains acteurs et font la promotion d'autres, que ce soit par les financements publics ou le

développement de collaborations étroites entre les services de l'État et les associations antiracistes institutionnalisées. Il est pour cette raison assez étonnant de voir émerger de nouvelles voix très critiques dans ce paysage très contraint et contraignant qui les délégitimise de manière permanente. Les accusations de communautarisme ou de mouvement identitaire sont brandies pour les disqualifier. Les termes du conflit sont très asymétriques car les nouvelles associations sont peu audibles, présentées comme radicales par les institutions publiques et moins structurées que les grandes associations. L'action publique n'est pas neutre vis-à-vis de ces acteurs et peut aller jusqu'à les censurer ou même les dissoudre, avec des arguments peu convaincants. Ce champ militant se nourrit des travaux de sciences sociales et revendique l'appareillage théorique et conceptuel de la recherche. La porosité entre la recherche et l'action militante est donc très grande du point de vue de la circulation des savoirs. Indirectement, elle vient délégitimer le champ scientifique lui-même qui se retrouve surexposé par les usages militants des travaux. Il me semble qu'il est souhaitable que la recherche ait une utilité démocratique et puisse innover la société civile, comme elle devrait bénéficier à la décision politique. Cela dit, beaucoup de chercheurs, dont je fais partie, sont attentifs à maintenir un partage des rôles entre les milieux militants et la recherche pour garder une épistémologie ainsi qu'une méthodologie scientifiques et éviter que les travaux ne soient disqualifiés. Cette situation s'est présentée dans un autre champ de recherche, celui du genre, où l'on a progressivement admis que les relations étroites entre la recherche et les milieux féministes n'entachaient ni la qualité ni la validité des approches scientifiques. Les mouvements féministes sont devenus plus légitimes pour les pouvoirs publics et donc la charge conflictuelle n'est pas la même. Il est vrai que les attaques contre les travaux se réclamant de l'approche intersectionnelle sont venues relativiser cette légitimation. Les milieux activistes de l'antiracisme revendiquent une autonomie vis-à-vis de la recherche, même s'ils sont convaincus que nombre de travaux sont capables de porter la cause qu'ils défendent. On assiste à une importation de certaines formes d'actions des États-Unis, parfois héritées des actions de la lutte contre le Sida qui avait imprimé un type militant dans lequel le recours à des appareillages théoriques et des travaux scientifiques était extrêmement important. On pourrait voir comment Act Up-Paris a inspiré les associations antiracistes sur la manière de mobiliser les résultats des travaux scientifiques pour alimenter l'action politique. On peut aussi observer une concurrence entre scientifiques et militants dans l'expression des expériences des minorités. La plupart des chercheurs ne souhaitent pas forcément porter la voix des minorités mais on leur reproche de confisquer la parole par leurs interventions, ou d'en faire une instrumentalisation. Dernièrement, on assiste à la montée d'un autre débat sur la légitimité scientifique des chercheurs racisés qui seraient trop proches de leur objet ou devenus des entrepreneurs identitaires. Par exemple, ceux qui travaillent sur l'islam sont

disqualifiés au nom de leurs positions biographiques avec cette thématique. Ils seraient donc dans des stratégies de carrière conduisant à minorer l'importance des inégalités de classe sociale au profit d'une lecture ethno-raciale et religieuse qui leur apporte une sorte de rente de situation. Cette accusation, particulièrement déplacée et sans fondement empirique, invite à réfléchir en retour sur la place des blancs – et particulièrement des hommes blancs de plus de 50 ans – dans la recherche sur le racisme et les discriminations, et cela soulève d'importantes questions épistémologiques qui sont relativement inconfortables. Cela me concerne très directement et je considère que les critiques d'une forte sous-représentation de chercheur·es racisé·es dans les études sur le racisme et les discriminations sont justifiées. Les débats en France n'atteignent cependant pas encore l'intensité de la critique qui se déploie aux États-Unis où des champs de recherche autonomes comme les *Queer Studies* ou *Black Studies* développent une lecture critique des travaux menés par ceux qui ne sont pas issus des populations prises comme objets de la recherche.

Quelles sont les formations et actions de sensibilisation ou pédagogiques déployées sur le plan local, régional ou national ?

T. G.-B. : Chaque État définit son système et ses programmes éducatifs. Par exemple, les manuels scolaires utilisés au Texas minimisent souvent l'histoire de l'esclavage. En revanche, certains États comme Washington, l'Arizona ou la Californie mettent en place des études ethniques au lycée. Les cours d'études ethniques fourniront une histoire beaucoup plus critique de l'esclavage. Il y a aussi dans plusieurs États une mobilisation très forte contre la théorie critique de la race, visée par un décret fédéral passé sous la présidence de Donald Trump, qui niait le racisme anti-Noir. Cette mesure a permis à des États d'arrêter tous les programmes portant sur la diversité culturelle et a entraîné un recul de ces enseignements sur le racisme à l'école en créant un climat négatif pour les échanges entre enseignants sur cette question au sein des établissements éducatifs. Dans presque toutes les universités où j'ai travaillé, il y a toujours une option de cours sur ces questions, mais d'autres États n'en proposent aucune sur cette problématique.

M. M. : Dans le domaine éducatif, la même structuration fédérale imprime la différenciation des approches. Du côté francophone par exemple, l'histoire de la colonisation et de l'immigration est peu présente dans les programmes scolaires. Il y a une vingtaine d'années, le ministre président du gouvernement francophone de l'époque m'avait demandé ainsi qu'à Andrea Rea de l'université libre de Bruxelles (ULB) de réaliser une brochure sur l'histoire de l'immigration⁷ pour le public scolaire et les enseignants de français et

⁷ Martiniello M. et Rea A. (2024), *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, 3^e éd., Fédération Wallonie Bruxelles.

d'histoire car il était impossible d'introduire cette thématique dans le cursus officiel. Cette brochure a été rééditée trois fois et très utilisée par les enseignants ainsi que les élèves. Les centres régionaux pour l'intégration proposent de nombreuses formations sur le colonialisme, l'immigration et le racisme et produisent des expositions mobiles, comme à l'initiative du centre régional de Liège, le Cripel, à partir des contenus de la brochure. Ces initiatives ne viennent pas du ministère de l'Éducation francophone mais elles sont soutenues et valorisées par les établissements scolaires. Certains moments emblématiques entraînent des actions, comme lors de la journée internationale des réfugiés ou de la journée mondiale contre le racisme. Mais la Belgique est encore éloignée d'une insertion de ces problématiques dans les cursus obligatoires. Le système scolaire belge reste un des plus inégalitaires du monde occidental (selon les études PISA) avec des discours douteux en termes de racisme et des situations de ségrégation sociale et ethno-raciale.

P. S. : En France, les formations autour des stéréotypes conscients ou inconscients permettent d'aborder un certain nombre de sujets importants, mais ne sont pas relayées par des dispositifs d'action plus directs sur les biais décisionnels. Les évaluations faites des programmes de *Diversity Policies* aux États-Unis montrent que les formations aux stéréotypes contribuent à culpabiliser les professionnels sans qu'ils comprennent comment cela change les situations et leur répétition aboutit à une sorte de rationalisation des conduites discriminatoires. L'effet de révélation des formations doit être accompagné par des mesures plus concrètes au-delà des transformations de nos représentations qui résultent de la socialisation. Il faudrait avoir les moyens d'agir sur les conséquences pratiques de ces préjugés. L'enjeu n'est pas tant de les supprimer que de désamorcer leur utilisation, ou l'activation de ces stéréotypes dans des prises de décision.

Les récents résultats électoraux des formations d'extrême droite ou l'élection de Donald Trump ont-ils eu un impact sur la recherche et les mobilisations antiracistes ?

T. G.-B. : Oui. Les actions de Donald Trump au cours des quatre premiers mois de sa présidence ont inclus une série d'attaques directes contre les intellectuels en général et contre les spécialistes des questions raciales et du racisme en particulier. Pire encore, cela a été fait sous le couvert des droits civiques et en réponse à l'antisémitisme.

Au cours de l'année universitaire 2023/24, des étudiants à travers les États-Unis ont manifesté contre l'aide militaire apportée par les États-Unis à Israël pour soutenir le génocide à Gaza. Ces manifestations étaient souvent explicitement antisionistes, ce qui a conduit certains étudiants juifs à se sentir mal acceptés sur le campus. L'administration Trump a utilisé ces accusations d'antisémitisme comme une arme et s'en est servie pour menacer les universités de leur retirer leur financement fédéral si elles ne luttaient pas

contre l'antisémitisme. Le 10 mars 2025, le Bureau des droits civiques (OCR) du ministère de l'Éducation a envoyé des lettres à 60 universités pour les avertir qu'elles risquaient de perdre tout financement fédéral si elles continuent à ne pas protéger les étudiants juifs contre la discrimination.

Il convient de noter que cette décision fait suite à une lettre datée du 14 février émanant du même bureau, qui critiquait les programmes de diversité, d'équité et d'inclusion, les qualifiant de discriminatoires. De nombreuses universités ont décidé de fermer ou de renommer leurs bureaux DEI en réponse à cette situation. Ce sont pourtant ces bureaux qui sont les mieux équipés pour lutter contre l'antisémitisme sur les campus. Si l'administration Trump souhaitait réellement lutter contre l'antisémitisme, elle financerait les bureaux DEI et les chargerait de mieux le comprendre et d'y remédier. Au contraire, la position de l'administration Trump est que les universités ont « endoctriné de manière toxique les étudiants avec la fausse idée que les États-Unis sont fondés sur un “racisme systémique et structurel” ». Cette thèse – selon laquelle les États-Unis sont fondés sur un racisme systémique et structurel – est largement documentée dans les travaux universitaires antiracistes. Les États-Unis ont été fondés sur le génocide des peuples autochtones et l'esclavage des Africains. Nos politiques d'immigration reposent sur un héritage de racisme anti-asiatique et de xénophobie. Le fait de disqualifier aussi facilement ce domaine de recherche en le qualifiant de « toxique » constitue une attaque contre les chercheurs spécialisés dans les questions raciales.

M. M. : Les élections de 2024 ont entraîné la formation d'une majorité de droite au gouvernement fédéral dont le Premier ministre n'est autre que Bart De Wever, le leader nationaliste issu de la NVA. Durant la campagne électorale, Bart De Wever a publié un livre intitulé *Woke* dans lequel il fustigeait le « mouvement *woke* » comme étant un grand danger pour la démocratie. La NVA a toujours été hostile à Unia qui représente ce que l'on pourrait appeler l'antiracisme institutionnel. La Flandre s'est d'ailleurs retirée d'Unia pour créer sa propre institution flamande. Récemment, le gouvernement fédéral a réduit de 30 % la dotation d'Unia pour des raisons d'économies budgétaires, officiellement. Du côté francophone, le MR, un parti qui se rapproche de plus en plus de la droite extrême a fait de la guerre culturelle contre le wokisme une de ces priorités en utilisant les « études » de son centre d'étude, le centre Jean Gol.

Les tentatives de délégitimation des mobilisations antiracistes sont légion dans toutes les régions du pays. Par ailleurs, les subsides alloués aux associations qui travaillent dans le domaine tendent à être fortement réduits, le plus souvent en mobilisant l'argument des économies à réaliser. À ce jour, il n'y a pas d'intrusion directe dans le champ académique mais les universités, et en particulier les humanités et les sciences sociales, sont souvent présentées

comme des repaires de wokistes qui minent les fondements de la démocratie. L'avenir nous dira si une évolution à l'américaine verra le jour.

P. S. : La campagne pour les élections législatives de juin-juillet 2024 en France a été marquée par une mobilisation contre l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite représentée par le Rassemblement national (RN) auquel s'est alliée une formation issue des Républicains (LR). Les thèmes de l'immigration et du grand remplacement ont saturé les débats politiques. Les appels à faire barrage à l'extrême droite ont été très nombreux dans les différents milieux de la société civile et ont en partie désamorcé les confrontations sur les questions de racisme et d'immigration au profit d'un front républicain. Cependant ces alliances de circonstances n'ont pas tenu les élections passées et l'agenda politique est revenu à une stigmatisation de l'immigration, des minorités racisées et spécialement des musulmans. La nomination de Bruno Retailleau, personnalité du parti LR avec des positions très traditionalistes et anti-immigration, au ministère de l'Intérieur, confirme et amplifie le glissement autoritaire pris par les gouvernements précédents. Les actions antiracistes ont été peu visibles malgré la conjonction des mobilisations en soutien à la Palestine et de celles contre le fascisme. L'onde de choc de l'élection de Donald Trump n'a pas vraiment changé la donne, ni aggravé les procès en wokisme qui continuent à saper la légitimité de l'antiracisme politique en France. L'obsession contre l'islam et les musulmans se poursuit sur fond d'amalgame entre antisionisme et antisémitisme et de lutte contre le terrorisme. La communication politique le 21 mai 2025 autour d'un rapport sur « les frères musulmans et l'islamisme politique en France » a suscité une surenchère de déclarations sur la « menace » que ferait peser un islamisme « conquérant » ayant pour objectif « d'imposer la charia en France ». Plus concrètement, Gabriel Attal, ancien Premier ministre issu du parti d'Emmanuel Macron, propose d'interdire le port du voile aux filles musulmanes de moins de 15 ans. La perspective de l'élection présidentielle en 2027 va immanquablement durcir les discours coercitifs contre l'immigration et la diversité ethno-raciale de la société française.

Bibliographie

- Beaud S. et Noiriel G. (2021), *Race et sciences sociales. Essai sur les usages publics d'une catégorie*, Agone.
- Coulmont B. et Simon P. (2019), « Quels prénoms les immigrés donnent-ils à leurs enfants en France ? », *Population et sociétés*, n° 565.
- DiAngelo R. (2018), *White Fragility : Why It's So Hard for White People to Talk about Racism*, Beacon Press [édition française : (2020), *Fragilité blanche. Ce racisme que les Blancs ne voient pas*, trad. Viennot B., Les arènes].

- Fassin D. et Fassin E. (dir.) (2006), *De la question sociale à la question raciale : Représenter la société française*, La Découverte.
- Galland O. et Muxel A. (éds.) (2018), *La tentation radicale. Enquête auprès des lycéens*, PUF.
- Robertson D. L. (2015), « Invisibility in the color blind era : Examining legitimized racism against indigenous peoples », *American Indian Quarterly*, vol. 39, n° 2, pp. 113-153.